

004 - 2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### ACQUISITION A L'AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER BIEN CADASTRÉ

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 4 mars à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, SURRE Line.

Absents excusés : MM LUCAS André, MIRABILLE Noelle.

Secrétaire de séance : MME CALON Mauricette

Convocation en date du 24 février 2026

Membres en exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la proposition de la société JOACHIM, propriétaire des parcelles cadastrées E 416, E 429, E 430, E 432, E 434, E 664, E 675, sis à Pouzolles, 8 rue de la distillerie, anciennement distillerie coopérative,

Vu la contre-proposition de la commune, après négociation,

Vu le courrier en date du 9 décembre 2024 précisant l'accord de la société au prix de cession de 90.000 euros, frais d'agence inclus,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'achat des parcelles de l'ancienne distillerie coopérative, qui ont été démolies excepté le bâtiment sur la parcelle E 416, qui comporte 4 cuves et 2 colonnes qui seront démontées après la vente, dans un délai de trois mois.

Afin de garantir la réalisation des travaux, un séquestre du montant des travaux majoré de 10% ainsi qu'une provision d'indemnité à fixer à l'acte d'achat.

Il précise que cette zone a été déclarée en zone d'accélération de la production d'énergies renouvelables et que la commune a pour projet sur cette zone de réaliser un parking nécessaire à la salle des fêtes avec des ombrières.

il propose d'approuver l'acquisition à l'amiable, d'une superficie de 2 191m<sup>2</sup>, appartenant à la société JOACHIM, pour la somme de 90 000€ et de prévoir les crédits au BP 2026.

Considérant que ce projet permet de supprimer une friche industrielle,

Il demande au conseil de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune du bien immobilier cadastré E 416, E 429, E 430, E 432, E 434, E 664, E 675, sis à Pouzolles, 8 rue de la distillerie, dans l'attente d'un rapport de diagnostic de pollution négatif. Tout autre résultat de rapport nécessitera une nouvelle délibération pour fixer le montant des travaux qui en résultent.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante,

- **DIT** que le prix de vente est fixé à 90.000€ et la commune prendra en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition
- **DIT** qu'un séquestre du montant des travaux, soit 33 525€, majoré de 10%, ainsi qu'une provision d'indemnité à fixer à l'achat seront conservés par l'étude notariale afin de garantir la réalisation des travaux,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal 2026
- **DIT** qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.
- **DIT** que le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Où l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

*Le Maire,*  
*ROUCAYROL Guy*



*la secrétaire de séance*  
*CALON Mauricette*

The image shows a blue ink signature of Mauricette Calon, the Secretary of the Meeting. The signature is a cursive scribble in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.